

# ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

ÉFAI – 030465 – AFR 54/060/2003

Action complémentaire sur l'AU 172/03 (AFR 54/043/2003 du 17 juin 2003) et sa suivante (AFR 54/050/2003 du 25 juin 2003)

*Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.*

## **Craintes pour la sécurité / Craintes de torture ou de mauvais traitements / Détention au secret / Préoccupations pour la santé**

**SOUDAN**

**quatre membres de l'ethnie nouba :**

**Ramadan Ismail (h)**

**Abu Nigel El Amin (h)**

**Juma Mahamoud (h)**

**Juma Omar El Nur (h)**

**Londres, le 16 juillet 2003**

Le 12 juillet, des membres des forces de sécurité auraient emmené Juma Omar El Nur, qui se trouvait à l'hôpital de Khartoum, vers un lieu inconnu de la capitale, où cet homme est de nouveau maintenu en détention au secret. Plongé dans le coma pendant une semaine, Juma Omar El Nur s'était réveillé à peine quelques jours plus tôt, le 7 juillet. Selon les informations recueillies, il était toujours dans un état critique lorsqu'il a quitté l'hôpital et Amnesty International craint que sa santé ne se dégrade encore s'il ne reçoit pas de soins médicaux adaptés.

Juma Omar El Nur avait été transféré à l'hôpital le 22 ou le 23 juin dernier. Il présentait sur le cou, la poitrine et les mains des brûlures provoquées par une solution d'acide sulfurique et devait être opéré d'une lésion rénale provenant des actes de torture auxquels il avait été soumis. Après deux mois de détention, Juma Omar El Nur n'a toujours pas été inculpé.

Par ailleurs, le 10 juillet, des membres des forces de sécurité auraient ramené Abu Nigel El Amin à Dongola, dans le nord du Soudan, alors qu'il était hospitalisé à Khartoum. Ils auraient assuré à ses proches dans la capitale qu'il serait remis en liberté dès son arrivée à Dongola. Les forces de sécurité auraient également déclaré que Ramadan Ismail et Juma Mahamoud avaient été libérés. Toutefois, les familles de ces trois hommes n'ont toujours pas établi de contact avec eux et Amnesty International demeure préoccupée par leur sécurité.

Selon les informations reçues par Amnesty International, les autorités soudanaises ont ouvert une enquête sur la mort d'Awad Ibrahim, qui avait été arrêté le 19 mai, à Dongola, en même temps que Ramadan Ismail, Abu Nigel El Amin, Juma Mahamoud et Juma Omar El Nur. Il serait mort des suites des tortures qui lui avaient été infligées par des membres des forces de sécurité. Les autorités ont néanmoins refusé d'inclure dans ces investigations l'allégation selon laquelle Juma Omar El Nur a été victime d'actes de torture.

**ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en anglais, en arabe ou dans votre propre langue) :**

- faites part de votre profonde inquiétude quant à la sécurité et la santé de Juma Omar El Nur, qui a été placé en détention au secret par des membres des forces de sécurité le 12 juillet dernier, alors qu'il se trouvait dans un état de santé grave ;
- demandez instamment aux autorités soudanaises de révéler où cet homme se trouve ;
- efforcez-vous d'obtenir l'assurance que Juma Omar El Nur ne sera plus soumis à la torture ou à d'autres formes de mauvais traitements ;
- exhortez les pouvoirs publics à lui permettre sans délai ni restriction de bénéficier de soins médicaux adaptés, de recevoir la visite de ses proches et de s'entretenir avec un avocat ;
- appelez les autorités à s'acquitter des obligations qui leur incombent aux termes de l'article 9 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP) adopté par l'Assemblée générale des Nations unies, en inculquant Juma Omar El Nur d'une

infraction dûment reconnue par la loi et en le jugeant, dans les meilleurs délais, dans le cadre d'un procès conforme aux normes internationales d'équité ou en libérant cet homme sur-le-champ;

– engagez les autorités à ouvrir une enquête indépendante et impartiale sur les sévices dont Juma Omar El Nur a été victime, à rendre les résultats de ces investigations publics et à traduire en justice tous les auteurs et instigateurs présumés d'actes de torture ;

– saluez l'ouverture d'une enquête sur la mort d'Awad Ibrahim, et appelez les autorités à veiller à ce que ces investigations soient menées de façon indépendante et impartiale, à en faire connaître les conclusions au public et à déférer les responsables présumés de la mort de cet homme à la justice.

**APPELS À :**

**Premier vice-président :**

Mr Ali Osman Mohamed Taha  
First Vice-Président  
People's Palace  
PO Box 281  
Khartoum, Soudan

**Télégrammes :** First Vice-President, Khartoum, Soudan

**Fax :** +249 11 771651 / 779977

**Formule d'appel :** *Your Excellency*, / Votre Excellence,

**Ministre de la Justice et procureur général :**

Mr Ali Mohamed Osman Yassin  
Minister of Justice and Attorney General  
Ministry of Justice  
Khartoum, Soudan

**Télégrammes :** Justice Minister, Khartoum, Soudan

**Fax :** +249 11 771479

**Formule d'appel :** *Dear Minister*, / Monsieur le Ministre,

**Ministre du Gouvernement fédéral :**

Dr Nafie Ali Nafie  
Minister of Federal Government  
Office of the Presidents People's Palace  
PO Box 281  
Khartoum, Soudan

**Télégrammes :** Federal Government Minister, Khartoum, Soudan

**Formule d'appel :** *Dear Minister*, / Monsieur le Ministre,

**Ministre des Affaires étrangères :**

Mr Mustafa Osman Ismail  
Minister of Foreign Affairs  
Ministry of Foreign Affairs  
PO Box 873  
Khartoum, Soudan

**Télégrammes :** Foreign Minister, Khartoum, Soudan

**Fax :** +249 11 779383

**Formule d'appel :** *Dear Minister*, / Monsieur le Ministre,

**Gouverneur de l'État du Nord :**

Mr Elhadi Bushra  
Governor of Northern Sudan  
c/o People's Palace  
PO BOX 281  
Khartoum, Soudan

**Télégrammes :** Governor of Northern Sudan, Karthoum, Soudan

**Fax :** +249 11 771651 / 779977

**Formule d'appel :** *Dear Governor*, / Monsieur le Gouverneur,

**COPIES À :**

**Conseil consultatif sur les droits humains :**

Dr Yasir Sid Ahmed  
Advisory Council for Human Rights  
PO Box 302  
Khartoum, Soudan

**Fax :** +249 11 779173 / 770883

ainsi qu'aux représentants diplomatiques du Soudan dans votre pays.

***PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.***

**APRÈS LE 27 AOÛT 2003, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT TOUJOURS INTERVENIR. MERCI.**

---

*La version originale a été publiée par Amnesty International,  
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.  
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -  
Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>*